

MON NOM ACCENTUÉ

ASSOCIATION LOI 1901 J.O. du 31 juillet 2004

Siège social : 7 rue Gaston Ramon 29200 BREST
Site : <http://accentuez.mon.nom.free.fr>
adresse : contact.mna@laposte.net

M. Xavier BRUNETIÈRE, directeur
Agence nationale des titres sécurisés
18 rue Irénée Carré
BP 70474
08101 Charleville-Mézières

Objet : La certification d'immatriculation (carte grise)

Brest, le 15 mars 2018

Monsieur le Directeur,

Plusieurs membres de l'association nationale que je préside, dont moi, ont déjà un certificat d'immatriculation (CI) qui, comme nos cartes nationales d'identité et passeports, respecte l'orthographe de nos noms avec leurs signes diacritiques.

Nous remercions l'ANTS pour sa constance dans le respect de nos noms.

La procédure pour faire établir des CNI ou passeports corrects est aisée car les mairies sont parfaitement informées depuis longtemps par l'Instruction Générale Relative à l'État Civil (IGRÉC).

Par contre, pour les certificats d'immatriculation, c'est beaucoup plus ardu. Beaucoup de nos adhérents se heurtent régulièrement à une obstruction de la part des personnels des préfectures sous les prétextes désormais bien connus : les majuscules ne prennent pas d'accent, l'informatique ne permet pas d'accentuer les majuscules, les cartes grises ne sont jamais accentuées...

Pourtant, la mission de l'ANTS a bien été définie par décret 2007-255, modifié par décret 2014-512, qui élargit la liste des titres sécurisés relevant de l'agence, à savoir :

- 1° La carte nationale d'identité électronique ;
- 2° Le passeport électronique ;
- 3° Le passeport biométrique ;
- 4° Le titre de séjour électronique ;
- 5° Le visa biométrique ;
- 6° Le certificat d'immatriculation des véhicules ;
- 7° Le feuillet pour l'apposition d'un visa délivré par les autorités françaises compétentes aux titulaires d'un document de voyage non reconnu par la France ;
- 8° Le titre de voyage délivré aux réfugiés et aux apatrides titulaires d'une carte de résident ou d'une carte de séjour ;
- 9° La carte professionnelle des agents de l'État ;
- 10° Le permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur ;
- 11° Le permis de conduire ;
- 12° La carte nationale d'identité ;
- 13° Le titre d'identité et de voyage ;
- 14° La carte de frontalier.

Pourquoi en serait-il autrement pour d'autres documents lorsque cela est tout naturel pour carte d'identité ou le passeport ?

Il faut dire que le site IMMATRICULATION sur lequel renvoie votre site, ne nous facilite pas la tâche :



IMMATRICULATION

Rechercher

QUESTIONNAIRES FRÉQUENTES

INFOS PROS

TOUT SAVOIR

CONTACTER L'ANTS NOS PARTENAIRES

FAQ

accents

Rechercher

Thèmes

Trier par

1 résultats pour la recherche :
« ACCENTS »

JE CONSTATE QUE MON NOM SUR LE CI NE COMPORTE PAS D'ACCENT, COMMENT FAIRE LA CORRECTION ?
21/05/2014

Il ne s'agit pas d'une erreur. Les noms de famille comme les prénoms sont imprimés en lettres capitales sur le CI, sans accent.

Lorsque nous expliquons aux secrétaires des préfectures que, depuis 2012 l'ANTS sait très bien traiter les noms accentués.

Nous vous avons déjà envoyé une version de ce courrier en date du 20 février 2017. Pouvez-vous nous confirmer que la capacité de l'ANTS n'a pas changé et que vous êtes toujours capables d'établir des certificats d'immatriculation accentués pour peu que la demande soit correctement rédigée ?

Si c'est toujours le cas, pourrions-nous prendre exemple sur le ministère de la Justice qui, en publiant son IGRÉC a informé les greffes et les mairies ?

En informant les préfectures des possibilités techniques réelles de l'ANTS quant à l'établissement des CI.

Nous serions évidemment pleinement satisfaits par une telle initiative qui simplifierait la vie des administrés qui veulent faire modifier leur identité.

Si les usages administratifs vous empêchaient de faire une telle information, notre association se ferait un plaisir d'envoyer ce message aux préfectures et sous-préfectures.

Notre mission est d'aider les citoyens à faire respecter leurs noms sur tous les documents publics.

En espérant que nous pourrions aboutir à une solution satisfaisante, nous vous prions d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,



Gilbert GALÉRON